

Cahier des charges

Formation et relation entreprise dans le cadre d'une entreprise d'entrainement pédagogique (EEP) EQUILIBRE - Entrainement Intensif dans l'entreprise

Date prévisionnelle de début de projet : octobre 2026

Date prévisionnelle de fin de projet : septembre 2027

Objet de la structure :

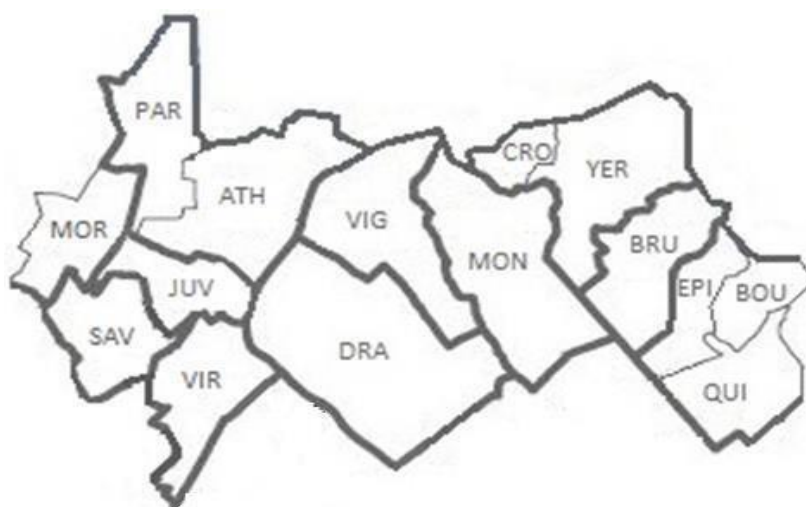
L'association AVENIR INITIATIVES, porteuse du PLIE INTERCOMMUNAL NORD ESSONNE intervient sur 15 communes et 2 intercommunalités – Etablissement Public Territorial GRAND-ORLY SEINE BIEVRE (Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Paray-Vieille-Poste, Viry-Châtillon, Savigny-sur-Orge et Morangis) – Communauté d'Agglomération VAL D'YERRES VAL DE SEINE (Boussy- Saint-Antoine, Brunoy, Crosne, Draveil, Epinay-sous-Sénart, Montgeron, Quincy-sous-Sénart, Vigneux-sur-Seine et Yerres).

Ce territoire est caractérisé par des quartiers Politique de la ville (QPV) et des Programmes de Rénovation Urbaine (Grand Vaux à Savigny-sur-Orge, La Grande Borne – Le Plateau à Grigny et Viry-Châtillon, NPRU La Croix Blanche à Vigneux-sur-Seine, La Prairie de l'Oly Montgeron et Vigneux-sur-Seine, Les Hautes Mardelles à Brunoy et les Cinéastes/La Plaine à Epinay-sous-Sénart), ainsi que les quartiers en veille du Noyer Renard et Clos Nollet à Athis-Mons, des Coteaux de l'Orge à Viry-Châtillon et des Prés Saint-Martin à Savigny-sur-Orge.

Le territoire d'intervention d'AVENIR INITIATIVES est marqué par :

- un taux de chômage supérieur à la moyenne, notamment dans les QPV ;
- une concentration de publics éloignés de l'emploi ;
- des métiers en tension non pourvus malgré une demande d'emploi élevée.

Dans ce contexte, la structuration de parcours d'insertion adaptés, coordonnés et orientés vers l'emploi durable constitue un enjeu majeur de cohésion sociale et de développement économique local. Ces constats appellent la mise en œuvre de parcours d'insertion structurés et coordonnés.



En sa qualité d'ensemblier, l'association Avenir Initiatives développe des actions sur tout son territoire dans le but de promouvoir l'emploi.

Elle favorise l'insertion des personnes en difficulté, jeunes sans qualification, de niveau V ou infra V, les demandeurs d'emploi de plus d'un an et/ou bénéficiaires des minima sociaux, les allocataires du RSA, les personnes reconnues Travailleur Handicapé, ou tout autre demandeur d'emploi confronté à des freins sociaux ou des risques de marginalisation.

Son rôle est de :

1. Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire
2. Mobiliser des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion
3. Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés de manière globale

L'association est un outil territorial pour favoriser l'insertion socioprofessionnelle des publics cibles du PLiE.

Une équipe de 15 référents uniques accompagne les publics intégrant le dispositif PLiE.

Contexte :

Malgré la diversité des parcours des personnes accompagnés par Avenir Initiatives dans le cadre du dispositif PLiE, les éléments suivants sont souvent un dénominateur commun au niveau de leur profil :

- Faible niveau de qualification
- Manque de confiance en soi
- Faible connaissance des codes du monde professionnel
- Manque de compétences sur les outils numériques

Le public accompagné par Avenir Initiatives le PLiE nord Essonne, du fait de leurs différents parcours de vie, ont avant tout besoin de reconstruire une estime d'eux-mêmes malmenée par les circonstances, qui, une fois renforcée, leur apportera la confiance dont ils ont besoin pour transmettre une image positive d'eux-mêmes permettant de convaincre les recruteurs. Pour certains bénéficiaires, étant confronté notamment à une situation de chômage longue durée, une dégradation de l'estime de soi est souvent constatée, une baisse fulgurante de la confiance en ses capacités et de son identité professionnelle. Si certains retrouvent rapidement une dynamique positive, d'autres remettent profondément en question leur valeur personnelle et professionnelle. Cette situation peut conduire à un sentiment d'injustice, de démotivation et à une difficulté à se projeter dans un nouvel emploi.

Ainsi, un important travail est fait en lien avec leurs conseiller afin de travailler sur la confiance en soi, un travail également de socialisation professionnelle est nécessaire pour un retour à l'emploi plus serein.

Face à ces constats, une action intitulée « EEP EQUILIBRE -Entraînement intensif dans l'entreprise » a été mise en place avec pour objectif d'offrir aux bénéficiaires, un pack d'accès à l'emploi en mettant en relation directe l'entreprise et le demandeur sur des postes ciblés. Les entreprises d'entraînement pédagogique constituent un véritable tremplin à l'embauche.

Mis en place depuis quelques années, les entreprises d'entraînement pédagogique ont prouvé leurs efficacités en termes de pédagogie innovante sur poste de travail, qui est en parfaite adéquation avec les besoins du public PLiE qui souvent a du mal à composer avec la pédagogie classique des organismes de formation. Véritable lieu d'apprentissage, ces entreprises fictives tendent à se développer sur le territoire. Le concept se résume à la création d'entreprises fictives, où les demandeurs d'emploi sont en mesure d'appréhender tous les métiers du tertiaire dans

leurs quotidiens et offre la possibilité d'un vécu de l'expérience de ces professions.

L'Entreprise d'Entraînement Pédagogique est une entreprise dont la production est virtuelle. C'est un lieu de formation et d'entraînement pour les métiers du tertiaire (Accueil, Administratif, Comptabilité, Secrétariat, Ressources Humaines, Commerce, Assistanat, Gestion d'entreprise). Les stagiaires accueillis, considérés comme des salariés, occupent un poste de travail, utilisent des documents réels et suivent des procédures d'entreprise.

Cette formation est ouverte à toute personne en recherche d'emploi, en fonction de sa motivation, de son projet professionnel, de ses compétences et aptitudes à intégrer une formation sur un poste de travail et à visée emploi.

Ainsi formés, ils peuvent choisir une orientation avec plus de réflexion et mieux percevoir l'utilité des divers métiers de la branche et acquérir les compétences utiles sur un poste de travail, dans une approche concrète de leurs futurs métiers.

Grâce à une formation complète sur les différents aspects du métier visé, les PME et PMI trouvent chez ces formés une nouvelle valeur ajoutée issue de cette pédagogie innovante, également porteuse d'une valorisation des potentialités locales.

Ce format de l'Entreprise d'entraînement pédagogique, adopté par Avenir Initiatives depuis 2021 mérite quelque actualisation afin d'être plus en phase avec, à la fois, les profils du public PLIE mais également les évolutions des besoins en recrutement sur le territoire.

Un bilan de ces 5 ans d'Existence de l'EEP EQUILIBRE est donc nécessaire.

Promotion	Nombre de stagiaires	Nombre de sortie positives	Pourcentage	Pourcentage emploi	Poursuite formation	Intérim
2021	8	4	50%	2	1	1
2022	15	10	71%	5	2	2
2023	11	7	63,64%	3	2	1
2024	12	5	41,67%	2	1	2
2025	9	4	44,44%	1	3	

Face aux résultats peu satisfaisants en matière de retour à l'emploi pour les alumnis de l'EEP, en 2026, Avenir Initiatives a choisi de prendre le temps de repenser le dispositif. Une concertation a ainsi été mise en place en lien avec le Réseau des EEP au national et l'organisme de formation en charge de l'animation de l'EEP depuis ses débuts.

Les éléments retenus à l'issu de cette réunion :

⇒ **Capitaliser sur la pédagogie EEP**

La pédagogie EEP est en effet particulièrement efficace. Les taux des personnes ayant décrochés leur titre à l'issu de leur passage au sein de l'EEP est particulièrement élevé. Ainsi, dans les perspectives d'ajustement de ce dispositif l'approche pédagogique est l'élément central à conserver. Avenir Initiatives va ainsi s'appuyer sur cette approche pour former ses demandeurs d'emploi sur les codes du monde professionnel, les savoir-être, le numérique et toute la culture organisationnelle d'une entreprise.

⇒ **Permettre aux apprenants d'acquérir de l'expérience professionnelle**

Mise en place de période de stage et d'immersion professionnelle pour les apprenants dans des secteurs correspondant à leur projet professionnel. Ces stages et immersions professionnelles permettent également de construire voire de consolider son projet professionnel.

⇒ **Insuffler des vocations**

Au terme de leur parcours au sein de l'EEP, les stagiaires doivent avoir finalisé la consolidation de leur projet professionnelle avec le passage d'un titre professionnel (non obligatoire), s'orienter vers une formation continue, entamer un parcours d'insertion en structure d'insertion par l'activité économique ou trouver un emploi de droit commun.

Cette nouvelle approche de l'EEP, est unique au national et sera expérimenté par Avenir Initiatives dans l'Essonne.

Véritable outil d'accompagnement personnalisé à l'insertion, ou au retour à la vie active, l'EEP est un tremplin idéal pour la préparation de son métier, l'acquisition ou l'actualisation de ses compétences professionnelles.

A la différence d'une formation métier, l'EEP ne vise pas une spécialisation immédiate mais le développement des compétences transversales indispensables à toute insertion professionnelle durable.

Les bénéficiaires apprennent à :

- Respecter les règles de fonctionnement d'une entreprise ;
- Travailler en équipe ;
- Communiquer efficacement avec différents interlocuteurs ;
- Organiser leur activité ;
- Gérer leur temps ;
- Utiliser les principaux outils numériques ;
- Développer leur autonomie ;
- Adopter une posture professionnelle adaptée ;
- Renforcer leur confiance en eux.

L'Entreprise d'Entraînement Pédagogique ne constitue pas une formation métier mais un véritable sas de préparation vers l'emploi et les formations qualifiantes.

Elle permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi de retrouver un rythme professionnel, de développer leurs compétences comportementales, de maîtriser les outils numériques devenus indispensables et d'acquérir les prérequis attendus pour réussir leur entrée en formation certifiante ou leur insertion durable dans l'emploi.

Grâce à son approche progressive, individualisée et fortement tournée vers l'immersion professionnelle, l'EEP représente une réponse adaptée aux besoins des publics accompagnés par le PLiE et aux attentes des entreprises du territoire.

Objectifs :

- Inscrire 24 stagiaires d'AVENIR INITIATIVES en file active dans un parcours de préqualification. Au terme du parcours, si profil du stagiaire présente des potentialités en lien avec le métier il peut être amené à passer un titre ou une certification (CLEA, PIX, CADGA, ...)
- Acquérir un savoir-faire : mise à jour des compétences et formations aux derniers outils digitaux
- Acquérir un savoir-être ou une posture professionnelle : confiance en soi, conseil en image, développement personnel, communication non verbale.
- Consolider son projet professionnel
- Devenir un professionnel (immersion en entreprise)
- Être employable ou en capacité d'intégrer une formation en contrat de professionnalisation, afin de leur permettre un accès ou un retour durable à l'emploi
- Mettre en place des ateliers de techniques de recherche emploi EN CONTINU durant la formation
- **L'objectif en termes de mise en emploi étant de 60% de mise à l'emploi durable** : CDI, CDD de 6 mois minimum, contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation). La densité mensuelle de travail devra être au minimum de 110 heures.

Ces différents objectifs vont se décliner en apprentissage sur trois principaux axes :

1. Développer les savoir-être professionnels

Le cœur de l'action repose sur le développement des compétences comportementales recherchées par les entreprises.

Les stagiaires travaillent notamment : ponctualité ; assiduité ; communication professionnelle ; présentation professionnelle ; travail en équipe ; gestion des priorités ; adaptation au changement ; autonomie ; esprit d'initiative ; gestion des situations professionnelles ; relation client ; posture de service ; intelligence émotionnelle ; gestion du stress

; résolution de problèmes.

Chaque compétence fait l'objet d'une évaluation régulière permettant de mesurer la progression du participant.

2. Renforcer les compétences numériques

L'environnement professionnel actuel nécessite une maîtrise des outils numériques.

Le parcours comprend : environnement Windows ; gestion des fichiers ; navigation Internet sécurisée ; messagerie professionnelle ; Microsoft Word ; Excel ; PowerPoint ; Teams ; outils collaboratifs ; démarches administratives en ligne ; utilisation de l'intelligence artificielle dans un cadre professionnel ; sensibilisation à la cybersécurité.

Ces compétences constituent un socle indispensable avant l'entrée en formation qualifiante.

3. Découvrir l'entreprise

L'EEP permet une immersion progressive dans les réalités du monde professionnel.

Les stagiaires participent à : visites d'entreprises ; rencontres avec des employeurs ; témoignages de professionnels ; simulations de situations de travail ; projets collectifs ; ateliers métiers ; périodes d'observation.

Cette découverte est complétée par un stage en entreprise en fin de parcours.

La mobilisation du public et le recrutement sur cette action suivra les étapes suivantes :

- Information du réseau des partenaires emploi d'AVENIR INITIATIVES
- Présentation de l'action de formation et des prérequis lors d'un comité opérationnel
- Pré-entretien avec chaque candidat orienté sur l'action
- Présentation collective et entretiens de motivation en présence des entreprises partenaires.

Moyens mis en œuvre :

L'association AVENIR INITIATIVES, porteuse du PLIE Nord Essonne, porteur de projet, mobilise les référents de parcours afin qu'ils orientent des demandeurs d'emploi.

Elle suit le déroulement de la formation jusqu'à son terme et devra être informé de tout dysfonctionnement éventuel.

L'organisme de formation met à disposition un responsable pédagogique, qui a pour mission la coordination interne de l'action (mise en place du programme de formation, organisation des comités de pilotage et du suivi des stagiaires assurant le lien avec les référents de chaque participant).

Il mobilise également ses formateurs, chargés d'assurer la formation technique en général, la préparation aux périodes d'immersion et le suivi en entreprise. Enfin, un chargé de relation entreprises s'occupe de la formation aux outils de recherche d'emploi ou de formation, du placement et insertion. L'organisme de formation devra mobiliser son réseau d'entreprises pour permettre le positionnement des candidats dans le cadre de leur recherche de stage et les sorties emploi à l'issue de la formation.

Il met également à disposition des formateurs, un encadrant socioprofessionnel et un chargé de relation entreprises.

Evaluation :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :

- Le nombre de certifications validés (CLEA, PIX,)
- Le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- Le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- Le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;

- Le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- Le nombre et la nature des emplois occupés

Autres Indicateurs de résultats qualitatifs

Intérêt :

L'action territorialisée vise l'accès à l'emploi des publics qui en sont éloignés et participe aux politiques nationales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Elle s'organise en plusieurs modules et s'appuie sur une pédagogie théorique et technique et comporte une période d'immersion dans le milieu professionnel.

Un suivi à l'emploi sera mis en place par l'organisme de formation de la sortie à 3 mois après la fin de la formation.

Public(s) cible(s) :

L'action vise 24 participants d'AVENIR INITIATIVES en file active ayant les prérequis suivants :

- Confrontés à des freins à leur insertion professionnelle (confiance en soi, numérique, code du monde professionnelle, ...)
- Savoir lire et écrire le français,
- Être mobile et autonome dans ses déplacements,
- S'avoir s'intégrer dans une équipe et être capable de tenir une cadence de travail soutenue.

Localisation géographique :

- MORANGIS
- ATHIS-MONS
- JUVISY-SUR-ORGE
- PARAY-VIEILLE-POSTE
- VIRY-CHATILLON
- SAVIGNY-SUR-ORGE
- Boussy-Saint-Antoine
- Brunoy
- Crosne
- Draveil
- Epinay-sous-Sénart
- Montgeron
- Quincy-sous-Sénart
- Vigneux-sur-Seine
- Yerres.

Candidature :

Les contenus des candidatures seront détaillés (proposition de programme, CV des intervenants...).

L'organisme de formation proposera à l'association AVENIR INITIATIVES, porteuse du PLiE de réaliser la session de formations composant de la manière suivante :

- Phase 1 : Phase de recrutement / positionnement
- Phase 2 : formation technique professionnalisant, immersion en entreprise et possible passage de certifications ou des Titres Professionnels
- Phase 3 : Phase insertion professionnelle.

Les contenus des candidatures sont détaillés dans la proposition adressée à Avenir Initiatives :

- Proposition de programme ou note méthodologique ou mémoire technique explicitant les méthodes, les annexes utilisées, les références réglementaires, etc.
- CV et lettre de mission des intervenants
- Calendrier de la formation
- Devis de formation détaillé et références de l'organisme quant à des prestations de même nature

- Un relevé d'identité bancaire
- Une attestation de vigilance
- Un extrait K-bis pour les sociétés ou document équivalent
- Déclaration sur l'honneur attestant que l'entreprise n'entre pas dans un cas d'interdiction de soumissionner à un marché
- Une liste des membres du Conseil d'Administration, le cas échéant.

L'organisme de formation proposera à Avenir Initiatives de réaliser la session de formation d'**un montant total de la prestation en TTC.**

La proposition contiendra une décomposition du prix global et forfaitaire ferme (unité = heures). En cas de non-atteinte des objectifs, une pénalité de 10% pourrait être appliquée.

Critères, sous-critères (SC) et pondération proposée :

1- PRIX DE LA PRESTATION (50%)

Pour calculer la note P correspondante à ce critère, il sera procédé comme suit :

Les offres seront notées proportionnellement à l'offre la moins élevée selon la formule suivante :

$$NP = 50 \times (P / Po)$$

Où :

- NP = note de l'offre considérée
- Po = prix de l'offre la mieux placée
- P = prix de l'offre considérée

La note résultant de l'application de cette formule constituera la note du critère prix. Seront pris en compte les notes arrondies à deux chiffres après la virgule.

2- VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE (50%)

SC1 : Méthodologie concernant l'exécution de la prestation (30 points répartis comme suit :

- *Phasage du projet sur 5 points, noté comme suit :*
 - ✓ 5 points si les dispositions sont de nature à assurer une réalisation fiable de la prestation
 - ✓ 3 points si les dispositions sont de nature à assurer une réalisation satisfaisante avec lacunes mineures
 - ✓ 1 point si les dispositions sont à caractère général avec des lacunes majeures
 - ✓ 0 point si les indications sont incohérentes ou absentes.
- *Méthodologie de suivi administratif sur 5 points, noté comme suit :*
 - ✓ 5 points si les dispositions sont de nature à assurer une réalisation fiable de la prestation
 - ✓ 3 points si les dispositions sont de nature à assurer une réalisation satisfaisante avec lacunes mineures
 - ✓ 1 point si les dispositions sont à caractère général avec des lacunes majeures
 - ✓ 0 point si les indications sont incohérentes ou absentes.
- *Contenu de l'action sur 20 points, noté comme suit :*
 - ✓ 20 points si les dispositions sont de nature à assurer une réalisation fiable de la prestation
 - ✓ 14 points si les dispositions sont de nature à assurer une réalisation satisfaisante avec lacunes mineures
 - ✓ 8 points si les dispositions sont à caractère général avec des lacunes majeures
 - ✓ 0 point si les indications sont incohérentes ou absentes.

SC2 : Moyens humains spécifiquement dédiés à la prestation (10 points), noté comme suit :

- ✓ 10 points si les dispositions sont de nature à assurer une réalisation fiable de la prestation
- ✓ 7 points si les dispositions sont de nature à assurer une réalisation satisfaisante avec lacunes mineures
- ✓ 4 points si les dispositions sont à caractère général avec des lacunes majeures
- ✓ 0 point si les indications sont incohérentes ou absentes.

SC3 : Moyens matériels spécifiquement dédiés à la prestation (10 points), noté comme suit :

- ✓ 10 points si les dispositions sont de nature à assurer une réalisation fiable de la prestation
- ✓ 7 points si les dispositions sont de nature à assurer une réalisation satisfaisante avec lacunes mineures
- ✓ 4 points si les dispositions sont à caractère général avec des lacunes majeures
- ✓ 0 point si les indications sont incohérentes ou absentes.

Phase de négociation (le cas échéant) :

Après examen et réception des offres, il est établi un premier classement des offres. Une phase de négociation sera engagée avec les candidats ayant présenté les trois meilleures offres, sous réserve d'un nombre suffisant de propositions. Le cas échéant, dans le cadre de la négociation, les offres irrégulières ou inacceptables peuvent devenir régulières ou acceptables.

Commande publique :

Obligation de publicité et de mise en concurrence

Les achats de biens, fournitures et services sont effectués selon les modalités de mise en concurrence détaillées ci-dessous.

En dessous de 40 000 euros HT* :

Les bénéficiaires soumis ou non au Code de la commande publique, doivent fournir les pièces justificatives suivantes :

- Pour un achat inférieur à 1 000 euros HT : aucune pièce requise ;
- Entre 1 000 euros et moins de 15 000 euros HT : un devis ou le résultat de comparaison des prix ;
- Entre 15 000 euros et 40 000 euros HT : consultation d'au moins 3 candidats = 3 devis (un refus de candidater de la part d'un organisme sollicité est considéré comme une offre).

A partir de 40 000 euros HT* :

Les bénéficiaires non soumis au Code de la commande publique ou aux dispositions de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 appliquent les modalités suivantes : consultation d'au moins 3 candidats = 3 devis (un refus de candidater de la part d'un organisme sollicité est considéré comme une offre).

A partir de 40 000 euros HT, l'absence de mise en concurrence doit rester exceptionnelle et ne peut être justifiée que si ces formalités sont impossibles ou manifestement inutiles en raison notamment de l'objet de la commande ou du faible degré de concurrence dans le secteur considéré.

En cas de manquement aux obligations ci-dessus, une correction de 25% est appliquée au montant des achats concernés déclarés dans une demande de paiement.

Les bénéficiaires assujettis au Code de la commande publique ou aux dispositions de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 appliquent les dispositions de la réglementation nationale.

A partir de 40 000 euros HT, l'absence de mise en concurrence doit rester exceptionnelle et ne peut être justifiée que si ces formalités sont impossibles ou manifestement inutiles en raison notamment de l'objet de la commande ou du faible degré de concurrence dans le secteur considéré.

Les corrections imposées à la suite du constat d'irrégularités ayant trait aux achats de biens, fournitures ou services, sont déterminées selon les barèmes fixés dans la décision de la Commission européenne du 14 mai 2019 n°C (2019) 3452.

* Le seuil en-dessous duquel une procédure n'est pas requise est de 40 000 euros HT depuis le 1er janvier 2020. La procédure d'achat s'analyse au regard des seuils fixés par la réglementation applicable à la date de l'achat.

Conflit d'intérêts

L'article 61 du règlement (UE/Euratom) n°2018/1046 prévoit que « les acteurs financiers (...) et les autres personnes, y compris les autorités nationales à tout niveau, intervenant dans l'exécution budgétaire en gestion directe, indirecte ou partagée, y compris les actes préparatoires à celle-ci, ainsi que dans l'audit ou le contrôle, ne prennent aucune mesure à l'occasion de laquelle leurs propres intérêts pourraient être en conflit avec ceux de l'Union.

Ils prennent en outre les mesures appropriées pour éviter un conflit d'intérêts dans les fonctions relevant de leur responsabilité et pour remédier aux situations qui peuvent, objectivement, être perçues comme un conflit d'intérêts. »

Il définit le conflit d'intérêts de la manière suivante : « Il y a conflit d'intérêts lorsque l'exercice impartial et objectif des fonctions d'un acteur financier ou d'une autre personne, visés au paragraphe 1, est compromis pour des motifs familiaux, affectifs, d'affinité politique ou nationale, d'intérêt économique ou pour tout autre intérêt personnel direct ou indirect. »

Le bénéficiaire s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires afin de prévenir tout risque de conflit d'intérêts qui pourrait empêcher une exécution impartiale et objective de la convention.

Confidentialité

Le titulaire du marché est tenu contractuellement au secret professionnel sur toutes les informations (techniques, financières ou organisationnelles) auxquelles il aurait accès dans le cadre de l'exécution du présent marché. Le titulaire s'engage à faire respecter ces dispositions par ses personnels, préposés et éventuels sous-traitants. Le titulaire, reconnaissant par avance que toute divulgation léserait gravement les intérêts d'Avenir Initiatives,

s'engage à ce que les informations, documents et savoir-faire, transmis par ce dernier, ne puissent être utilisés, ni publiés, ni communiqués, par quelque moyen, sous quelque forme et quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable et écrit d'Avenir Initiatives. La méconnaissance de cette prescription obligerait le titulaire à en couvrir les entières conséquences. En outre, le titulaire sera tenu de conserver un caractère confidentiel à toute idée, tout concept, tout savoir-faire, ou toute technique, relatifs à l'activité d'Avenir Initiatives, qui lui seront communiqués d'une manière directe ou indirecte. Le titulaire assurera donc la protection de toute information et tout document qui lui auront été confiés, avec autant de soins que s'il s'agissait de données confidentielles relatives à ses propres affaires. Cette clause de secret continuera de lier le titulaire quelle qu'en soit la cause du terme du marché, sous réserve que les informations en question ne soient préalablement tombées dans le domaine public du fait d'Avenir Initiatives ou d'un tiers.

Date limite de réception des offres

Date de remise des offres : le vendredi 25 septembre 2026 à 17H00 sur la plateforme <https://www.maximilien.fr/>